



ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de CLERMONT L'HERAULT

Le Maire de la Commune de CLERMONT L'HERAULT

VU la déclaration préalable présentée le 31/07/2026 par Monsieur MESSAOUDI Anas ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour la rehausse de 20 cm du garde-corps existant pour mise en conformité dans le cadre du permis de louer ;
- sur un terrain situé 53 Rue Frégère à CLERMONT L'HERAULT (34800) ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 06/03/2024, mis à jour le 25/04/2025 et le 15/05/2025 ;

VU l'avis conforme Favorable avec prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault en date du 10/09/2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article suivant.

Article 2

Les prescriptions émises par l'UDAP dans son avis ci-joint, seront respectées, à savoir :

« La réhausse de balcon se fera suivant une lisse simple sans effet de style. »

CLERMONT L'HERAULT, le 15 SEP. 2026

Le Maire,

Gérard BESSIERE